

PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL

2025-2030

Mediateca- Scola di l'Arti

Communauté de Communes Fium'orbu Castellu



SOMMAIRE

I. Introduction	5
II. Diagnostic territorial	5
1. Contexte historique et géographique : un territoire rural entre mer et montagne.	5
2. Population et économie	6
2.1 Une population en constante évolution, familiale et plutôt modeste.	6
• Population.....	6
• Logement et habitat.....	6
• Revenus	7
2.2 L'emploi et la mobilité des actifs	7
3. Contexte culturel : des équipements peu nombreux mais de qualité	9
3.1 Des équipements et services autour de la jeunesse et des sports.	9
3.2 Des équipements culturels sous-dimensionnés	9
• Les bibliothèques	9
• Les autres structures culturelles.....	10
• Les associations.....	11
4. Contexte socio-éducatif.....	11
4.1 La petite enfance	11
4.2 Les scolaires	11
4.3 L'accueil périscolaire et de loisirs.....	12
4.4 Le social	12
III. Des objectifs au service de la démocratisation de la culture	12
• Soutenir et encourager l'accès à l'enseignement culturel	12
• Faciliter l'accès à la production musicale et artistique	13
• Favoriser l'organisation de spectacles, congrès et conférences	13
IV. Programme d'actions détaillé et moyens à mettre en œuvre	13
Axe 1 : Favoriser l'apprentissage et la formation tout au long de la vie : A Scola di l'Arti.....	13
1. La pratique musicale	14
2. La pratique théâtrale	14
3. La pratique de la langue corse	15
4. L'ouverture à toute forme d'art.....	15
5. L'espace scénique : l'Auditorium	15

Axe 2 : Favoriser l'accès à la culture pour tous : A Mediateca	16
1. Une médiathèque inspirante et génératrice de lien social	16
• Des espaces de convivialité et de sociabilité	16
• Des espaces d'inspiration et de découverte	16
• Des collections facilement repérables et mises en avant	16
• Favoriser un accueil convivial et personnalisé	16
2. Des actions pour les publics isolés ou éloignés, notamment les seniors	17
• Aménager des espaces confortables	17
• Des collections spécifiques	17
• Des services adaptés	17
• Des animations hors les murs	17
3. Une médiathèque accessible et inclusive	17
• Des actions en faveur de l'accessibilité physique	18
• Des services pour favoriser l'inclusion de tous les publics	18
4. Une attention particulière pour les publics jeunesse	18
4.1. Actions en direction de la Petite Enfance	18
• Un espace adapté aux besoins du tout-petit et de ses accompagnants	18
• Développement des collections	18
• Des activités en lien avec les partenaires en charge de la petite enfance	19
4.2. Actions en direction de l'Enfance : les 4-11 ans	19
• Un espace pour stimuler l'imagination et la curiosité	19
• Développement des collections	19
• Activités et services	19
4.3. Actions en direction des adolescents : les 11-18 ans	20
• Un espace ludique et confortable	20
• Des collections sur mesure	20
• Des activités et des services adaptés à leurs pratiques	20
4.4. Actions à destination du tout public	21
• Des animations sur site	21
• Des animations hors les murs	21
• Dispositif Microfolies	21
Axe 3. Définir une identité culturelle au territoire Fium'orbu Castellu	21
1. Créer du lien social	22
2. S'appuyer sur le territoire : patrimoine bâti et population(s)	22

3. Construire le territoire de demain	22
V. Moyens matériels, humains, techniques et financiers	23
1. Les bâtiments	23
1.1 Implantation	23
1.2 Mutualisation d'espaces, mutualisation d'usages	24
1.3 Dimensions des espaces	24
2. Organisation et services :	25
2.1 Mode de gestion	25
• La gestion des lieux	25
• L'administration des lieux	26
2.2 Les équipes	26
2.3 Politique documentaire	27
2.4 Informatique et numérique	27
2.5 Conditions d'accueil des publics	28
• Les horaires de l'école des arts	28
• Les horaires de la médiathèque	28
• Grille tarifaire de la médiathèque	28
• Grille tarifaire des espaces commercialisables	29
• Accueil des publics	30
2.6 Actions culturelles et partenariats	30
3. Calendrier prévisionnel	30
4. Budgets et aides financières	31
4.1 Budget d'investissement	31
4.2 Budget prévisionnel de fonctionnement annuel	31
• Budget prévisionnel fonds documentaire	31
• Budget prévisionnel programmation	32
4.3 Aides financières	32
VI. Conclusion	33
Annexes	34
Annexe 1 : plans RDC, R+1, R+2 Scola di l'Arti	34
Annexe 2 : plans Mediateca	36
Annexe 3 : budget d'investissement détaillé	37
Annexe 4 : budget prévisionnel de fonctionnement détaillé	38

I. Introduction

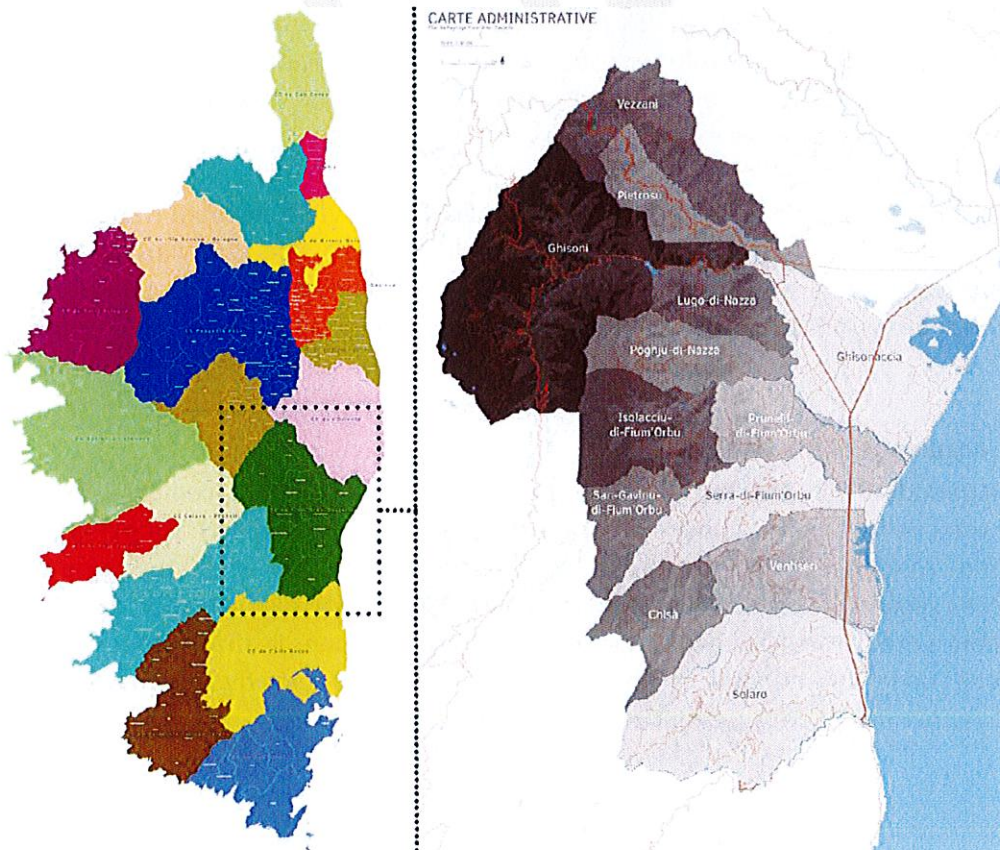
Le projet consiste à créer un pôle culturel structurant, composé d'une médiathèque intercommunale et d'une école des arts (musique, arts plastiques, théâtre...), destiné à favoriser l'accès à la culture pour tous les habitants de la communauté de communes. Ce lieu sera à la fois un centre de ressources, de création, de rencontres et d'éducation artistique.

II. Diagnostic territorial

1. Contexte historique et géographique : un territoire rural entre mer et montagne.

La communauté de communes Fium'Orbu a été créée en 1992 avec quatre communes initiales. Entre 2008 et 2017, neuf autres communes ont rejoint cette entité, donnant naissance à la communauté de communes Fium'Orbu-Castellu (CCFC). Elle comprend aujourd'hui **treize communes** sur un territoire en plaine orientale et moyenne montagne estimé à **635 km²** de superficie et peuplé de **13 227 habitants**.

Les communes composant le territoire sont : Chisà, Ghisonaccia, Ghisoni, Isolacciu di Fium'Orbu, Lugo di Nazza, Pietroso, Poggio di Nazza, Prunelli di Fium'Orbu, San Gavinu di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Solaro, Ventiseri et Vezzani.

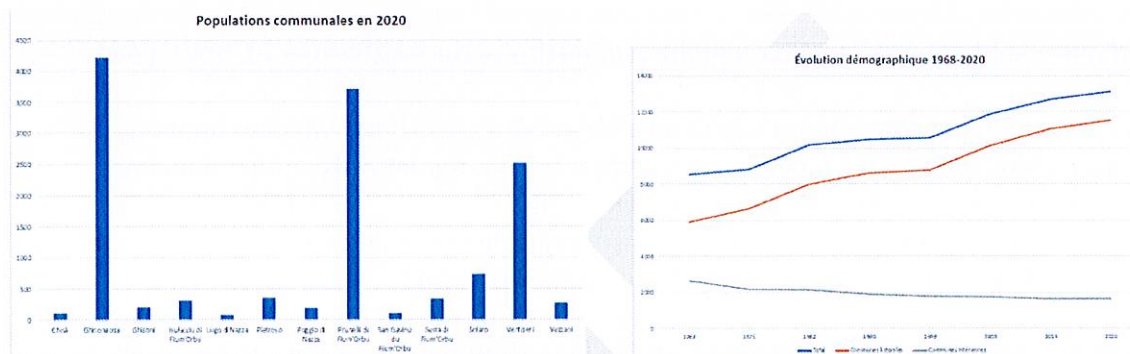


2. Population et économie

2.1 Une population en constante évolution, familiale et plutôt modeste.

• Population

80% de la population de la Communauté de Communes se situe sur les trois communes de Ghisonaccia, Prunelli di Fium'Orbu et Ventiseri qui représentent moins de 25% de la superficie du territoire communautaire.

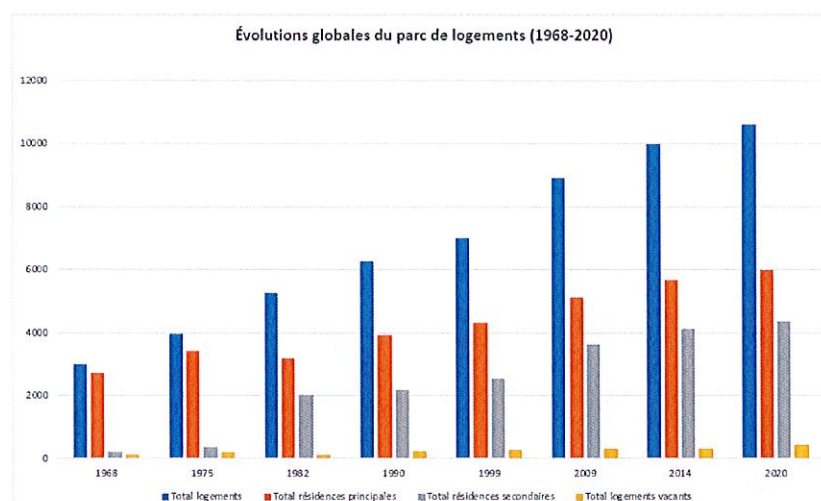


On constate une croissance démographique globalement régulière avec, à l'échelle de l'intercommunalité, une **augmentation de presque 25%** sur les vingt dernières années. Une disparité est toutefois à noter selon les communes : en effet, entre 1968 et 2020, une augmentation de population de 95% a été constatée sur les cinq communes à façade littorale, mais une diminution de 39% pour les huit communes «de l'intérieur». Cette tendance marque donc des évolutions structurelles très significatives à l'échelle du territoire avec une « désertification » des communes de l'intérieur et une « explosion » démographique de la frange littorale.

A l'échelle de l'ensemble de l'intercommunalité, **l'indice de vieillissement** (rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans) **est de 116**, mais avec des différences très significatives entre les communes. L'indice de vieillissement du Fium'Orbu Castellu est quasi similaire à celui observable à l'échelle insulaire (117) ou départementale (115).

• Logement et habitat

Si sur la période 1968-2020 la population communautaire a été multipliée par 1,55 (+53%), le parc total de logements a pour sa part été multiplié par 3,53 **(+253%)**. Sur cette période, le nombre de résidences principales a été multiplié par 2,19 (+119%) et le nombre de résidences secondaires a été multiplié par 24,61 (+2361%). Si l'augmentation du parc de logements a été particulièrement importante sur les communes littorales, toutes les communes de la Communauté de Communes ont participé à cette dynamique, y compris donc les communes «de l'intérieur».



• Revenus

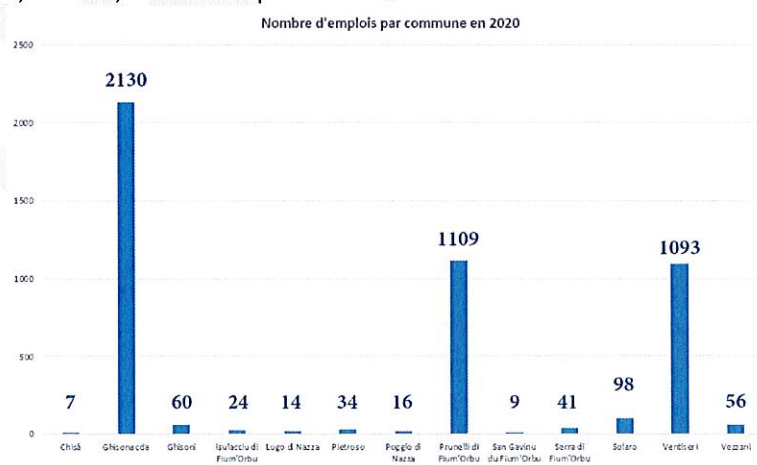
A l'échelle de l'intercommunalité, 45,4% des ménages fiscaux sont imposés et le **taux de pauvreté est de 20,6%**.

La médiane du revenu disponible se situait en 2020 à un niveau de 21.500 euros à l'échelle insulaire, 20.740 euros à l'échelle de la Haute-Corse et **20.430** pour la Communauté de Communes du Fium'Orbu Castellu.

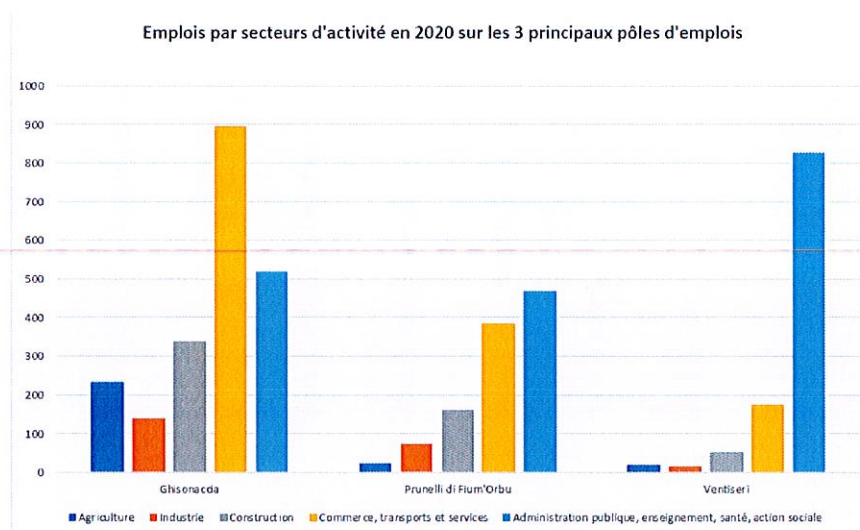
2.2 L'emploi et la mobilité des actifs

La communauté de communes comptait en 2020 un total de **4691 emplois**, soit un ratio de 0,36 emploi par habitant, légèrement inférieur à celui que l'on observe à l'échelle insulaire (0,40).

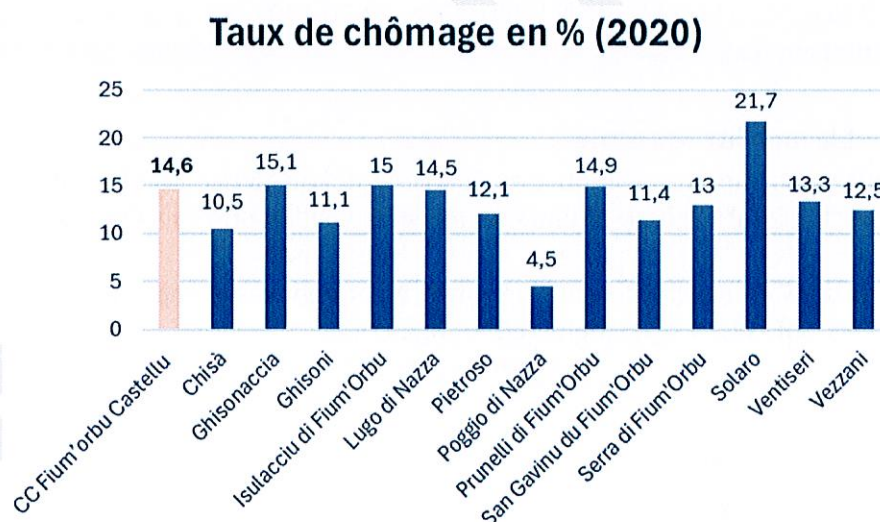
Les communes de Ghisonaccia, Prunelli di Fium'Orbu et Ventiseri comptent un total cumulé de 4332 emplois, soit 92,3% des emplois communautaires.



Sur les trois communes précitées (données non disponibles pour les autres communes), les emplois se répartissent pour 41,9% sur le secteur « Administration publique, enseignement, santé et action sociale », pour 33,6% sur le secteur « Commerce, transports et services », pour 12,7% sur le secteur « Construction », pour 6,3% sur le secteur « Agriculture » et pour 5,2% sur le secteur « Industrie ».



En 2020, le **taux de chômage** de la Communauté de Communes Fium'orbu Castellu s'établissait à **14,6%**, soit plus de trois points de plus que celui observé à l'échelle insulaire (11,1%).



Du fait de la localisation des emplois et de leur concentration sur les trois communes de Ghisonaccia, Prunelli di Fium'Orbu et Ventiseri, on note une **forte mobilité des actifs**. D'une manière générale, la mobilité des actifs est donc beaucoup plus importante que celle que l'on observe à l'échelle insulaire (57/43%), notamment pour les communes « de l'intérieur ».

Ce territoire vaste et en pleine explosion démographique nécessite donc un outil culturel accessible et adapté à un public varié (enfants, familles, jeunes actifs, demandeurs d'emploi, seniors) mais aussi une offre répartie sur l'ensemble de son territoire (plaine et montagne).

3. Contexte culturel : des équipements peu nombreux mais de qualité

3.1 Des équipements et services autour de la jeunesse et des sports.

La Halle des Sports de Ghisonaccia comprend une grande salle pour les sports collectifs ainsi que deux salles de squash. Elle permet d'accueillir plus de 900 adhérents de 15 associations de tout le territoire. Le futur complexe sportif de Ghisonaccia viendra compléter cette offre :



Sur la commune de Prunelli, la création d'un plateau sportif dans le cadre du projet du nouveau groupe scolaire, la réfection des courts de tennis ainsi que la création d'un city stade à Migliacciaru viennent enrichir l'offre sportive du territoire.

La commune de Ventiseri met à disposition des associations sportives les équipements nécessaires à la pratique de leurs spécialités : stade municipal, city stade, skate Park...

Les différentes communes de « l'intérieur » mettent également à disposition de leurs habitants divers équipements sportifs : stades multisports, piscine municipale (Pietrosu)...

Enfin, la cité scolaire dispose d'un gymnase et d'une piscine destinés aux scolaires du territoire. La piscine est également utilisée par l'association « le Cercle des Nageurs du Fium'Orbu » chargée d'accueillir ses licenciés sur le temps extrascolaire

En conclusion le territoire dispose d'une offre sportive riche et étendue.

3.2 Des équipements culturels sous-dimensionnés : l'intercommunalité compte peu d'équipements culturels, comparativement aux infrastructures de sport et loisirs.

- **Les bibliothèques**

Le territoire dispose de deux bibliothèques municipales à Ghisonaccia et Solaro.

Située dans le bâtiment de l'école élémentaire, la médiathèque de Ghisonaccia regroupe environ 8000 ouvrages et comptabilise 400 adhérents. On y trouve également un P@M (Point d'Accès Multimédia).

JOURS D'OUVERTURE : LUNDI, MARDI, MERCREDI et VENDREDI de 14H À 16H



• Les autres structures culturelles

- **Le Centre Culturel « Docteur Timo Pieri »** est un lieu historique sur la commune de Prunelli. Unique salle de spectacle actuelle de toute la microrégion, elle accueille de nombreux spectacles, concerts et représentations tout au long de l'année, sur une superficie totale de 452 m² et une capacité d'accueil de 235 personnes pour la salle de spectacle (230 personnes pour le public et 5 personnes pour le personnel), ainsi qu'un effectif de 100 personnes pour les 2 salles d'activité à l'entrée, soit un total de 335 personnes pour l'ensemble de la structure.

En dehors de la programmation de l'association Anima de nombreux spectacles y sont organisés : soirées consacrées aux seniors (CCAS), spectacles, conférences, expositions, concerts, lotos, réunions associatives, formations,

- **Le Musée Mnemosina** installé au cœur du village de Prunelli est actuellement fermé en raison d'un problème d'accessibilité ERP (Établissement recevant du Public). Archéologie, arts et traditions populaires, histoire de la Résistance, histoire de la poste et de la communication, le musée Mnemosina, retraçait toute l'histoire du Fium'Orbu à travers le temps. Son nom évoque la déesse de la mémoire, Mnémosyne, également mère des Muses.



- **Le cinéma Excelsior d'Abbazia** est un établissement de diffusion cinématographique classé salle Art et Essai. Unique cinéma de la Plaine Orientale, l'Excelsior a ouvert ses portes en 1958 et possède une capacité de 200 sièges.



- **La librairie « A Piuma Lesta »** : récemment installée sur la commune de Prunelli, à proximité de la cité scolaire, c'est la seule librairie du territoire intercommunal.

- **La maison d'éditions « Omara »** vient d'installer ses locaux dans le centre de Ghisonaccia. Jeune maison d'éditions corse, elle a pour ambition de publier des ouvrages romanesques en français et en corse. Elle est également à l'initiative de la publication d'une revue littéraire « Litteratura » et organise plusieurs événements dans l'année, notamment des rencontres d'auteurs, dans les différentes médiathèques de Corse.

• **Les associations**

Il a été recensé sur le territoire intercommunal une trentaine d'associations regroupées comme suit : 7 associations de Danse, 2 associations de Musique, 2 associations de Théâtre, 22 associations proposant des activités diverses (yoga, bridge, échecs, vélo-club, karaté, arts chinois, photo, tarot, astronomie...)

Le nombre d'adhérents variant de plusieurs centaines à une dizaine.

Cela représente au total un nombre de personnes concernées qui témoigne d'une intense activité associative puisque, en l'état des chiffres communiqués uniquement par les associations pratiquant une activité compatible avec la vocation de la Scola di l'Arti, il s'élève à 476. Ce qui, sur une population de plus de 13000 habitants, représente un taux de près de 4%, toutes générations confondues.

Ce territoire étant à ce jour sous-doté en équipements culturels, le Conseil Communautaire a souhaité créer une Ecole des arts pouvant accueillir les associations culturelles présentes sur le territoire et leur permettant d'exercer leurs activités (musique, arts du spectacle, chant, etc.) dans des conditions conformes aux standards d'aujourd'hui.

La CCFC a en outre souhaité faire construire une médiathèque orientée vers la musique. Le tissu associatif riche et varié du territoire intercommunal permettra de nombreux partenariats avec le pôle culturel.

4. Contexte socio-éducatif

4.1 La petite enfance

Les trois principales communes de l'intercommunalité regroupent plusieurs centres d'accueil destinés à la Petite Enfance :

- Centre multi accueil communal « A Rundinella » (15 à 30 enfants) + MAM « Les Petits Pieds » (8 enfants) à Ventiseri ;
- Micro-crèches « Primu Passu » (12 enfants) et « Una storia » (12 enfants) à Prunelli ;
- Crèche municipale « I Sgaiuffi » (43 enfants) + MAM « A Ciuciarella » (8 enfants) à Ghisonaccia.
- Maison d'assistantes maternelles « E Manucce » à Solaro

4.2 Les scolaires

Sur les huit communes « de l'intérieur », seules deux communes disposent d'une école primaire : Pietroso (20 élèves, RPI avec Aghione) et Vezzani (11 élèves).

Sur les communes du littoral, on recense :

- une école maternelle immersive (8 classes, 152 élèves) + une école élémentaire bilingue (15 classes, 265 élèves) à Ghisonaccia ;
- une école maternelle bilingue (8 classes, 134 élèves) + une école élémentaire à double filière (15 classes, 238 élèves) à Prunelli di Fium'Orbu ;
- une école maternelle double filière (6 classes, 96 élèves) + une école élémentaire à double filière (11 classes, 192 élèves) à Ventiseri ;
- un collège à Prunelli di Fium'Orbu (771 élèves) ;
- un lycée à Prunelli di Fium'Orbu (405 élèves), comportant une section d'enseignement professionnel.

Soit un total d'environ **2250 élèves** susceptibles d'être accueillis.

4.3 L'accueil périscolaire et de loisirs

Les trois principales communes proposent également un service d'accueil périscolaire le mercredi et durant les vacances scolaires : ALSH « L'Arghjetu » à Ventiseri, Centre de loisirs ALSH de Prunelli, Centre de loisirs AFARIF à Ghisonaccia.

4.4 Le social

Certaines communes de l'intercommunalité bénéficient d'un **Centre Communal d'Action Social** destinés à aider les habitants dans leur démarches administratives, assurer l'aide aux plus démunis mais également organiser des événements gratuits à destination des jeunes et des personnes âgées (stages d'été avec l'AVFF, les coffrets de Noël et la galette des rois des seniors, les sorties cinéma...)

L'établissement "A ZIGLIA " est un **EHPAD** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) privé non lucratif de 71 lits personnes en perte d'autonomie, âgées de plus de 60 ans.

La commune de Prunelli dispose d'un **ESAT** (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) ayant pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés.

Le territoire du Fium'Orbu Castellu accueille donc un public composé d'enfants, de seniors mais également de personnes adultes en situation de handicap ou de grande précarité. Pour cette raison, le pôle culturel à venir devra proposer une programmation adaptée à l'ensemble de ces publics.

III. Des objectifs au service de la démocratisation de la culture

Le nouveau pôle culturel doit remplir **trois missions de service public** :

- **Soutenir et encourager l'accès à l'enseignement culturel**

A Scola di l'Arti permettra d'accueillir dans de bonnes conditions les associations locales assurant actuellement l'enseignement musical et théâtral.

- **Faciliter l'accès à la production musicale et artistique**

En complément du bâtiment d'enseignement, la Médiathèque mettra à disposition de la population un fonds documentaire centré entre autres sur la musique et les arts ; Des événements seront organisés dans son enceinte, sur cette thématique (interventions d'auteurs, expositions). Pour augmenter la fréquentation et pour élargir le public cible, les événements pourront être élargis à d'autres thématiques que la musique.

- **Favoriser l'organisation de spectacles, congrès et conférences**

L'auditorium de l'école des arts ainsi que les salles de projection et de visioconférence de la médiathèque permettront une programmation riche et variée à destination des publics de la microrégion : enfants, adolescents et familles ; scolaires et périscolaires ; adultes, retraités, associations culturelles ; nouveaux arrivants et habitants éloignés de la culture.

Pour se faire, la Communauté de communes a défini 3 axes prioritaires :

- ✓ **Axe 1. Favoriser l'apprentissage et la formation tout au long de la vie**
- ✓ **Axe 2. Favoriser l'accès à la culture pour tous**
- ✓ **Axe 3. Définir une identité culturelle au territoire Fium'orbu Castellu**

IV. Programme d'actions détaillé et moyens à mettre en œuvre

Axe 1 : Favoriser l'apprentissage et la formation tout au long de la vie : A Scola di l'Arti

Cet établissement naît de la rencontre entre une intense vie culturelle portée par des associations locales, parfois depuis plusieurs d'années mais dépourvue d'équipements publics adaptés, et la volonté politique d'y répondre par un important investissement. Leurs programmations seront autonomes, avec le souhait toutefois qu'un « projet d'école » les réunisse une fois par an sur une thématique commune.

Un questionnaire a été adressé à toutes les associations actives sur le territoire de la CCFC, d'où il ressort que dans l'état actuel de besoins non seulement l'équipement est bien dimensionné, mais qu'il laisse une marge suffisante pour de futurs et nouveaux utilisateurs.

Le bâtiment de **1 232 m²**, réalisé en R+2, dispose :

- d'un espace d'accueil (hall, secrétariat...) : commun à toutes les associations utilisatrices ;
- de salles de pratiques artistiques (formation ou pratique musicale) : réparties selon des besoins établis en amont ;
- d'une salle d'arts plastiques,
- d'un espace administration (bureau, salle des professeurs)
- d'un espace logistique (local stockage, ménage)
- d'un auditorium : à disposition des associations dites « résidentes » ou extérieures de manière ponctuelle ;

1. La pratique musicale

Animée par une équipe d'une dizaine de professeurs, **l'école de musique Anima** se propose depuis 1994, de favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques et matérielles : l'éveil des enfants à la musique, l'enseignement d'une pratique musicale vivante aux jeunes et aux adultes, l'éclosion de vocations de musiciens, la formation de futurs amateurs actifs, éclairés et enthousiastes : le public de demain.

La formation musicale commence avec des cours d'éveil pour les enfants de moyenne et grande section de maternelle, initiation pour les enfants de CP, puis différents niveaux de formation musicale pour enfants et adultes.

Des cours d'instruments sont dispensés de manière individuelles (Piano – Violon – Guitare classique et moderne – Violoncelle – Batterie – Saxophone – Clarinette) ou sous forme d'ateliers / stages (Musiques actuelles – Guitare – Vents – Chant Adultes & Enfants – Percussions – Musique de chambre – Cordes – Improvisation).

L'association structure son offre pédagogique en concertation avec les autres écoles associatives insulaires (Scola in Festa à Penta-di-Casinca, Una Volta à Bastia, U Timpanu à Calvi, A scola di Zia Pepa à Sainte-Lucie de Porto-Vecchio...) ainsi qu'avec les structures régionales investies dans l'éducation culturelle que sont le Conservatoire de Corse Henri Tomasi et le Centre d'art polyphonique dans la double optique d'une mutualisation de l'emploi avec ces structures et de la mise en place de projets communs (formation, orchestre régional, échanges, évaluation, stages...).

Source Site Internet : <https://www.centreculturelanima.fr>

2. La pratique théâtrale

Les ateliers Théâtre proposé par le **Centre culturel Anima** s'adressent aux jeunes à partir du CP jusqu'aux adultes. Ces ateliers permettent d'aborder les notions de base du jeu théâtral à travers des jeux d'improvisation, des jeux de mime, des exercices pour apprendre à maîtriser sa voix, son corps et l'espace scénique. En fin d'année, un spectacle permet de se mettre en situation devant un public et d'appliquer tout ce qui aura été appris.

L'association **I Stroncheghjetta**, présente sur le territoire depuis 1999, a pour objet le développement de la formation artistique en milieu rural par l'intermédiaire de l'activité théâtrale. Pour ce faire, elle dispense deux ateliers hebdomadaires pour adultes : un en langue corse, l'autre en langue française. Elle propose également à ses adhérents des stages de formation à l'improvisation, au chant, à la comedia dell'arte...

Chaque année, une création ou une adaptation de pièce en langue corse sont proposées au public de la microrégion mais également en tournée dans toute la Corse.

Faute de locaux disponibles, l'association n'a pu élargir son offre au jeune public.

L'installation dans les locaux de l'Ecole des arts permettra de proposer un atelier de pratique théâtrale en langue corse destiné aux enfants.

3. La pratique de la langue corse

L'association **Aiò** propose des cours de pratique de la langue corse selon différentes thématiques (cours de langue, histoire, culture et patrimoine, lecture et compréhension, traduction, lecture et littérature, écriture et poésie, communication et expression, conjugaison et grammaire) à destination de publics variés (débutants, intermédiaires, avancés) et selon différentes modalités (présentiel ou numérique).

4. L'ouverture à toute forme d'art

L'atelier hebdomadaire d'**arts plastiques** du Centre culturel Anima a objectif de développer sa créativité et sa sensibilité par l'expérimentation de différentes techniques (peinture, collage, modelage, volume...). Cette expérience permet à l'enfant d'oser, d'explorer, d'imaginer, de faire...

Depuis 1995, l'atelier d'**aquarelle** est ouvert aux adultes. On y découvre les différentes techniques de l'aquarelle et du dessin dans une atmosphère de partage et de convivialité.

Source Site Internet : <https://www.centreculturelanima.fr>

5. L'espace scénique : l'Auditorium

L'Ecole des arts met à disposition des associations utilisatrices, en plus des salles de pratique, un espace scénique de **278 m²** comprenant :

- un hall d'accès, un sas,
- une salle de **81 places**,
- une scène,
- des loges,
- un espace de stockage media,
- des sanitaires.

Cet espace est équipé d'un matériel scénographique dont l'utilisation est soumise à la présence d'un régisseur formé, agréé par la CCFC.

La mise à disposition de cet auditorium fera l'objet d'une convention spécifique signée entre la CCFC et l'utilisateur.

Les associations à but non lucratif à vocation culturelle et artistique pourront occuper les lieux à titre gratuit.

Les activités proposées à des fins commerciales, professionnelles ou détachées de la vocation artistique du bâtiment, pourront bénéficier de l'outil moyennant une participation financière selon des modalités fixées par délibération (cf. Grille tarifaire des espaces commercialisables)

Annexe 1 : Plans RDC, R+1, R+2 Scola di l'Arti

Axe 2 : Favoriser l'accès à la culture pour tous : A Mediateca

1. Une médiathèque inspirante et génératrice de lien social

Sur près de **250 m²**, la médiathèque mettra à disposition de ses publics des lieux pour travailler, se détendre, apprendre, se rencontrer... Aérés, lumineux et sereins, ils tiendront compte des logiques d'usages dans la médiathèque et de la circulation des publics, pour favoriser le bien vivre ensemble.

- **Des espaces de convivialité et de sociabilité**

La médiathèque sera ouverte et accueillante. Un large parvis accessible de plain-pied, baigné de lumière naturelle grâce aux grandes baies vitrées, permettra de profiter d'une vue large et dégagée sur l'extérieur. Les espaces seront polyvalents, adaptés aux différents usages et aux différents publics. Les aménagements seront pensés pour en faire un lieu pour tous, où l'on pourra passer du temps et pratiquer ses activités dans une ambiance détendue et conviviale.

- **Des espaces d'inspiration et de découverte**

Lieu d'exploration et de découverte, la médiathèque proposera des espaces pour susciter la curiosité de ceux qui y viennent sans idée particulière. Il faudra donc veiller à rendre l'offre documentaire visible et accessible.

Aménagé spécialement dans l'entrée, un espace proposera à l'utilisateur qui manque de temps pour explorer les rayonnages, un échantillon des collections : nouveautés, coups de cœur, sélections thématiques, actualités. Les documents seront renouvelés régulièrement et présentés de manière attractive pour plus de visibilité.

A l'intérieur de la médiathèque l'offre sera rendue plus accessible grâce à : l'implantation et la hauteur des rayonnages (aérés, faciles d'accès...), la création de zones thématiques (jeunesse, sciences, presse...)

- **Des collections facilement repérables et mises en avant**

Pour faciliter la compréhension des espaces, les collections seront segmentées en pôles thématiques et facilement identifiables par une signalétique claire, moderne et attractive. Les collections seront désaffectées et réajustées afin de maintenir une présentation aérée, cohérente et efficace du fonds.

Une attention particulière sera apportée à la médiation documentaire pour attirer l'attention et éveiller la curiosité des usagers en :

- multipliant les modes de présentation des documents ;
- utilisant internet comme support d'innovation de création de contenu (site internet, page Facebook, Instagram...).

- **Favoriser un accueil convivial et personnalisé**

L'aménagement de l'espace d'accueil traduira l'esprit des lieux et procurera à l'utilisateur un premier message de bienvenue. Il sera installé stratégiquement dans l'entrée, suffisamment visible et identifiable, accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'accompagnement personnalisé est le premier service de la médiathèque. Aller vers l'utilisateur, être à l'écoute de ses demandes, faire preuve de souplesse, faciliter sa compréhension de l'équipement constituent les missions de l'agent d'accueil.

Faire de la médiathèque un lieu de vie pour tous, passe aussi par un mode de fonctionnement défini par un cadre, et se traduit notamment par la mise en place d'un règlement intérieur. Il sera rédigé de manière claire et détaillée : accès aux espaces et services, conditions d'inscription, modalités d'emprunts, règles de bon usage. Il sera décliné sous forme de livret d'accueil/guide de l'utilisateur et accessible également en ligne.

Annexe 2 : Plans Mediateca

2. Des actions pour les publics isolés ou éloignés, notamment les seniors

Le territoire du Fium'orbu Castellu est avant tout un territoire rural, dont de nombreuses communes sont éloignées de plusieurs kilomètres du lieu d'implantation de la médiathèque. Aucune ligne de transport en commun n'en dessert l'accès. Le but est donc d'offrir aux personnes isolées et/ou âgées des services et des activités afin de réduire leur isolement.

- **Aménager des espaces confortables**

Il s'agira d'offrir un espace confortable et adapté : des fauteuils avec accoudoirs, une hauteur d'assise permettant de passer aisément à la station debout, des tables pour faciliter la consultation, des éclairages en quantité suffisante...

- **Des collections spécifiques**

Pour répondre à l'accueil de ce public « sénior » pourront être proposés : des livres en large vision, la presse magazine ainsi que la presse quotidienne régionale, des documents consacrés à la région, mais également des livres audios pour la mise en place d'une offre de lecture à destination des publics empêchés de lire.

- **Des services adaptés**

La médiathèque souhaite proposer des services pour tous mais pensés particulièrement pour les personnes âgées. En partenariat avec l'EHPAD « A Ziglia », situé non loin du site de la médiathèque, un service de portage ou de dépôt hebdomadaire (type malle) pourrait être envisagé.

- **Des animations hors les murs**

L'implantation du pôle culturel dans la zone de la cité scolaire va éloigner géographiquement la médiathèque de certains publics. Cette préoccupation est déterminante dans l'élaboration du projet. Il sera donc nécessaire de mettre en œuvre des dispositifs spécifiques notamment des actions hors les murs dans les villages du territoire : conférences, expositions, lectures, rencontres...

3. Une médiathèque accessible et inclusive

Selon l'article 1 de la Loi du 21/12/21 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique : *Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.* L'égal accès est à entendre au sens large : égalité territoriale, sociale, culturelle ou relative à divers handicaps, de manière à ce qu'aucune personne ne soit lésée.

- **Des actions en faveur de l'accessibilité physique**

En tant qu'ERP, les deux bâtiments construits répondent aux normes d'accès PMR en ce qui concerne : les cheminements extérieurs, le stationnement des véhicules, les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments, les circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments, les locaux intérieurs et sanitaires ouverts au public, les portes, sas intérieurs et sorties, l'équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés. La signalétique et l'aménagement des différents espaces (postes de lectures, mobilier et/ou matériel adapté) sera également prévue en ce sens.

La signalétique du bâtiment s'appuiera sur la charte graphique de l'équipement, avec une déclinaison de couleurs et de pictogrammes pour favoriser l'inclusion.

- **Des services pour favoriser l'inclusion de tous les publics**

Selon la Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques : « *Les difficultés d'accès aux savoirs et à l'information sont un des obstacles rencontrés par les personnes handicapées pour participer pleinement et efficacement à tous les aspects de la société. Les bibliothèques doivent respecter les normes et les obligations d'accessibilité et mettre en place des services, des collections, des équipements et des installations qui répondent aux besoins d'information.* »

À ce titre, la médiathèque orientera sa politique documentaire vers les publics éprouvant des difficultés à se déplacer sur site (personnes âgées, isolées, éloignées...) mais également les personnes handicapées pour lesquelles il s'agira d'identifier les besoins, d'adapter l'accueil, de définir des animations spécifiques (lecture à voix haute, livres audio) et des collections adaptées (gros caractères, dyslexie).

4. Une attention particulière pour les publics jeunesse

Les familles avec des enfants mineurs représentent une part importante des usagers potentiels de la médiathèque. Il est reconnu que le contact avec la lecture dès le plus jeune âge favorise la réussite scolaire et professionnelle. Des actions et services seront donc mis en place pour fidéliser les jeunes publics et faciliter les usages familiaux.

4.1. Actions en direction de la Petite Enfance

- **Un espace adapté aux besoins du tout-petit et de ses accompagnants**

Les espaces adaptés aux tout-petits nécessitent du mobilier adapté à leur taille et à leurs usages ainsi qu'au confort de leurs accompagnants. La médiathèque pourra proposer un espace composé de matelas de sol (modulables, lavables et déhoussables), de fauteuils avec une assise à hauteur d'adulte afin de favoriser la lecture familiale.

- **Développement des collections**

Afin de mieux satisfaire ce public, la notion de collection pourra être étendue : livres à toucher, livres-CD et CD de comptines...

Afin de limiter l'exposition aux écrans des enfants de moins de 3 ans, qui renforce la passivité et éloigne des interactions fondamentales à cet âge, aucun contenu numérique ne sera proposé pour cette tranche d'âge.

- **Des activités en lien avec les partenaires en charge de la petite enfance**

L'équipe de la médiathèque pourra proposer d'organiser des temps d'accueil dédiés aux partenaires de la Petite Enfance, assistantes maternelles ou structures d'accueil, de plus en plus nombreuses sur le territoire intercommunal et très en demande d'activités et de temps d'animation pour la tranche d'âge des 0-3 ans.

Ce service pourra être élargi aux publics individuels à travers des animations telles que les « Bébés Lecteurs », le matin en semaine, pour les assistantes maternelles, les crèches et des parents au foyer avec de jeunes enfants. Ces séances mensuelles seraient effectuées par la même personne qui pourrait aussi la réutiliser pour des classes de première section de maternelle ou classes passerelles.

4.2. Actions en direction de l'Enfance : les 4-11 ans

- **Un espace pour stimuler l'imagination et la curiosité**

L'espace dédié à la jeunesse sera aménagé comme un espace ludique, propice à la découverte et à la créativité, en lien avec les collections environnantes.

On favorisera le mobilier ludique et confortable, notamment pour les assises et les coussins. Coloré, ergonomique, ce mobilier permettra aux enfants de s'installer dans leur position de lecture favorite.

Vecteur de sociabilité, le jeu a toute sa place parmi les services qui seront offerts par la médiathèque. Des jeux éducatifs (jeux de société, puzzles...) seront ainsi proposés pour jouer sur place. La collection pourra être constituée en partie grâce aux dons des usagers.

- **Développement des collections**

Le fonds jeunesse devrait atteindre 50% de l'ensemble des collections, il faudra donc acquérir un nombre important d'ouvrages jeunesse avant l'ouverture de la médiathèque afin de ne pas ouvrir un équipement neuf avec des rayonnages quasiment vides et provoquer ainsi un sentiment de vide.

Outre l'achat de livres neufs, la médiathèque s'appuiera sur une aide de la Médiathèque Territoriale de Prêt du Cismonte qui pourra fournir un complément documentaire. Ce dépôt spécifique sera construit et calibré avec la médiathèque, en fonction de ses besoins, et s'orientera principalement vers des documentaires et des sélections thématiques pour les animations et le travail avec les partenaires.

- **Activités et services**

La médiathèque proposera un programme annuel d'activités pour les enfants de 4 à 11 ans, tout en veillant à rationaliser le temps imparti aux accueils de groupe.

- Une Heure du conte mensuelle, ouverte aux familles et animée par les agents de la médiathèque ou les bénévoles de l'association *Lire et Faire Lire*, avec des séances en fonction de l'âge des enfants (3-6 ans et 7-11 ans).
- Des animations autour de la découverte de la musique (conférences et/ou ateliers) ;
- Des temps dédiés aux jeux de société, guidés par un médiateur ou un accompagnateur ;
- Une programmation annuelle de spectacles ou de contes musicaux, par des compagnies professionnelles insulaires ;
- des projections de films jeunesse ;
- des ateliers thématiques mensuels ou pendant les vacances scolaires (improvisation théâtrale, manga, écriture ...).

Chaque classe maternelle et élémentaire du territoire sera accueillie à la médiathèque plusieurs fois par an. La préparation et l'animation des séances seront rationalisées et pourront faire l'objet d'une programmation "à la carte" en fonction du programme pédagogique et du projet de chaque classe. Des rallyes lecture, des parcours EAC... pourront ainsi être proposés en partenariat avec les enseignants du territoire.

4.3. Actions en direction des adolescents : les 11-18 ans

- **Un espace ludique et confortable**

Il s'agira de créer un véritable espace pour les adolescents, aménagé avec du mobilier coloré et confortable, au plus proche de leurs habitudes et de leurs pratiques, afin de les inciter à fréquenter la médiathèque de manière plus assidue et à s'approprier ce lieu qui leur sera dédié.

- **Des collections sur mesure**

Il s'agira d'offrir aux adolescents un fonds qui corresponde à la fois à leurs préoccupations mais aussi à leurs pratiques culturelles. Pour cela, la médiathèque se propose de réaliser des acquisitions qui porteront essentiellement sur : des romans "jeunes adultes" et des récits de vie au plus près de leurs préoccupations et de leurs besoins, des abonnements à des revues spécialisées (manga, cinéma, musique, sport, jeux vidéo...), des collections de mangas...

- **Des activités et des services adaptés à leurs pratiques**

L'enjeu est de proposer aux adolescents un accueil spécifique avec des temps forts, mais aussi de leur permettre de s'intégrer dans une vie collective en bénéficiant d'activités et de services pour tous, mais pensés pour leur plaisir.

Plusieurs activités sont envisagées : des animations autour du manga, des projections ciné à thèmes (films, Série TV), des ateliers jeux de société, des stages pendant les vacances scolaires (improvisation théâtrale...).

La médiathèque mettra à disposition une salle dédiée à la pratique et à l'apprentissage de la **Musique Assistée par Ordinateur**, équipée de deux postes informatiques comprenant des micros, des casques, des claviers MIDI, des logiciels...

Des ateliers d'initiation pourront être proposés par un intervenant d'une association de musiques actuelles.

Afin d'établir un lien direct avec la cité scolaire toute proche, le responsable de la médiathèque prendra contact avec le chef d'établissement afin de relayer le programme d'animation et de recenser les besoins des professeurs.

Si la médiathèque n'a pas vocation à se substituer au Centre de Documentation et d'Information de la cité scolaire, un travail en collaboration avec les professeurs documentalistes paraît essentiel. Une offre de ressources documentaires permettant l'élargissement et l'approfondissement des connaissances transmises lors des enseignements y sera proposé, y compris sous forme de ressources numériques.

La possibilité d'intégrer un FabLab et Espace Cinéma Réalité Virtuelle au dispositif Microfolies attirera d'autant plus les adolescents vers les contenus culturels proposés, de façon ludique et technologique.

4.4. Actions à destination du tout public

- Des animations sur site

- **Conférences et ateliers** : autour de la musique, de l'art, des sciences, de l'histoire ;
- **Ateliers mensuels** : club de lecture ; ateliers d'écriture ; rencontres d'auteurs ;
- **Projections** : films, courts-métrages et documentaires ;
- **Spectacles** : lectures musicales, théâtre, concerts ...

- Des animations hors les murs

Nombreuses de ces animations pourront être délocalisées sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité, notamment durant la période d'été, où les villages disposent d'un public plus large. Ainsi, les salles des fêtes, halls de mairie et places de village pourront être investis.

- Dispositif Microfolies

Le programme Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec 12 institutions : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, et Universcience.

Une Micro-Folie propose des contenus culturels pouvant s'installer dans tous les lieux existants (espace de 100 m² minimum équipé de prises de courant et d'un accès internet) et ne nécessitant aucune infrastructure particulière.

L'accès au dispositif et l'acquisition du matériel sont à l'étude et feront l'objet d'une demande de financement spécifique.

Axe 3. Définir une identité culturelle au territoire Fium'orbu Castellu

Le territoire dénommé Plaine Orientale, dans lequel se situe la Communauté de communes de Fium'orbu Castellu, a fait l'objet d'un diagnostic en 2007 à la demande de l'Agence de Développement Economique de la Corse. Réalisé par *PLCDemeter/Sconsult et associés*, il indique en préambule que cet espace « *est désormais clairement détaché de la zone d'attraction de Bastia tout en échappant à l'influence des pôles de Corte et de Porto-Vecchio. [...] Ce territoire émergent doit relever le défi d'animer toute une partie de la frange Est de la Corse qui échappe à la polarisation de Bastia et de Porto-Vecchio et qui doit miser sur son propre dynamisme pour se développer* ».

Ce diagnostic affirmait clairement en conclusion que « *la Plaine Orientale est une entité fortement ressentie par ses habitants et par les acteurs du terrain qui sentent tous la nécessité d'un fonctionnement plus participatif afin de régler des problèmes qui se posent dans toutes les communes de la même façon (valoriser les liens avec l'intérieur, créer de l'emploi, renforcer le lien social, attirer et fixer des habitants, développer l'économie résidentielle) même s'ils reconnaissent une **carence d'identité et de lien culturel*** ».

1. Créer du lien social

Une médiathèque constitue un véritable lieu de rencontres qui contribue, par définition, à renforcer le **lien géographique**, entre habitants de la plaine et de la montagne, mais aussi **intergénérationnel**, en en faisant un lieu commun à toutes les générations.

À travers l'offre de formation de l'Ecole des Arts et la programmation d'événements culturels de la Médiathèque, accessibles à tous, le Pôle culturel du Fium'orbu Castellu permettra de rassembler les publics, favorisant ainsi la mixité géographique, le partage d'expériences et le dialogue entre les générations.

En tissant ces liens au cœur du territoire, la médiathèque deviendra bien plus qu'un lieu de prêt mais agira comme un véritable **vecteur de cohésion sociale et territoriale**.

2. S'appuyer sur le territoire : patrimoine bâti et population(s).

Le développement d'un territoire peut s'appuyer de manière stratégique sur deux richesses essentielles : son patrimoine bâti et sa ou ses population(s).

Le patrimoine architectural (églises, château, maisons traditionnelles, sites remarquables...) de l'intercommunalité représente non seulement une valeur historique et esthétique, mais aussi un levier économique, touristique et culturel. Sa mise en valeur peut générer de l'activité et renforcer l'identité culturelle du territoire.

Parallèlement, la population, en particulier lorsqu'elle est impliquée dans des projets participatifs (fêtes patronales, expositions ou visites animées par les habitants), devient un moteur du dynamisme local.

En croisant les savoir-faire locaux, les initiatives citoyennes et une valorisation du bâti ancien, le territoire du Fium'orbu Castellu développera une identité durable, fondée sur ses **atouts humains et patrimoniaux**.

3. Construire le territoire de demain

Construire le territoire intercommunal de demain, c'est penser un développement cohérent, solidaire et durable à l'échelle de plusieurs communes, en tenant compte des spécificités de chacune, tout en partageant une vision commune.

Cela implique de mutualiser les ressources, les équipements et les services pour mieux répondre aux besoins des habitants tout en valorisant les atouts de chaque commune, qu'ils soient naturels, économiques, culturels ou humains.

Cela passe également par un **projet culturel ambitieux, fédérateur et accessible à tous**, en mutualisant les initiatives culturelles entre communes, en renforçant l'accès à la culture en milieu rural et en favorisant les échanges entre habitants de la plaine et de la montagne.

Ce projet doit s'appuyer à la fois sur le patrimoine bâti, les artistes locaux, les savoir-faire traditionnels et les innovations numériques, pour créer une dynamique vivante, inclusive et intergénérationnelle.

V. Moyens matériels, humains, techniques et financiers

1. Les bâtiments

1.1 Implantation

Le site d'implantation de l'école des arts et de la médiathèque se positionne dans une zone en cours de développement sur la commune de Prunelli di Fium'Orbu à proximité directe de la cité scolaire. Il s'agit d'un emplacement stratégique, au cœur du territoire intercommunal, au carrefour des activités et des principaux trajets empruntés par les habitants. Cet emplacement inscrire le projet dans un cadre agréable favorisant l'ouverture de l'équipement sur l'extérieur.

La parcelle mise à disposition pour la conception de l'école des arts est très vaste. Afin de minimiser la zone rétrocedée et dans un souci de conception à énergie positive, il a été proposer un bâtiment compact au programme superposé en R+2 et non juxtaposé.

Le bâti de la médiathèque est conçu indépendamment de l'école. Faisant partie prenante du processus urbain de requalification, la médiathèque est perçue comme une sorte de pavillon en continuité directe avec l'espace public. Très largement vitrée, la proximité avec l'extérieur permet de faciliter son accès et de susciter les élèves à s'y rendre.

La morphologie architecturale de l'école ainsi que ses organes distributeurs permettent de mettre en place très aisément une extension à l'Ouest d'une emprise au sol de 500 m².

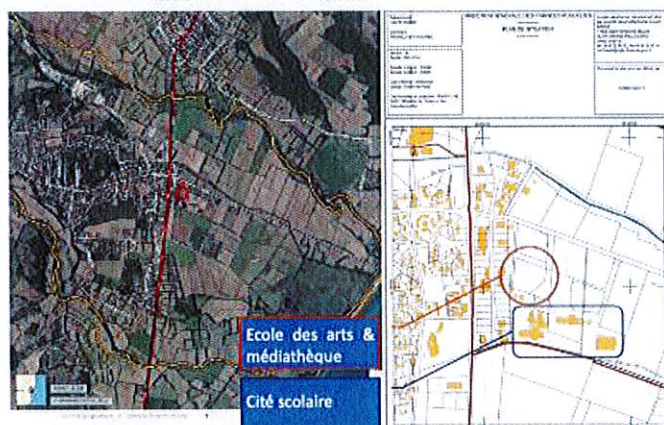
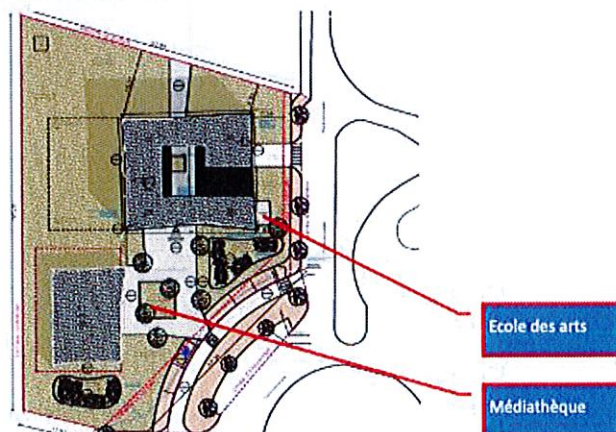


Figure 1 : Localisation du pôle culturel



Témoin d'une dynamique locale forte, le projet de l'école des Arts se positionne dans un souci de cohésion historique et territoriale. Implanté sur une friche agricole, il continue d'écrire l'histoire du travail de la terre. Dans cette continuité historique, le projet de l'école des Arts est conçu en béton de terre stabilisée et compressée dans le but de raconter l'histoire du site.

Il est envisagé d'attribuer à la médiathèque un nom faisant référence à l'histoire ou à la culture locale afin de favoriser son appropriation et son utilisation par la population. De plus, une signalétique claire, organisée sur le territoire permettra un accès aisé au site. Elle devra également apparaître sur le bâtiment.

1.2 Mutualisation d'espaces, mutualisation d'usages

La réflexion menée à l'occasion du projet a permis de cibler les mutualisations possibles entre les deux entités du pôle culturel. Cette mutualisation est une mutualisation de l'investissement mais également du fonctionnement : mettre en place des partenariats, donner plus d'envergure à chaque besoin, faire se croiser des publics différents, réaliser des économies d'échelle (espaces communs, parking unique, frais de personnel, d'entretien et de maintenance...)

Le projet culturel a également permis de définir les besoins spécifiques de chaque entité : un règlement intérieur dédié à chaque bâtiment fixe les modalités de fonctionnement (matériel, horaires, accès, utilisateurs...). La CCFC devra approuver par délibération le projet de règlement intérieur qui lui sera soumis par le chef d'établissement ; ce règlement sera affiché à l'entrée principale de chaque établissement.

1.3 Dimensions des espaces

Les deux structures sont équipés d'espaces tout public, d'espaces à usage exclusif (école des arts uniquement) ainsi que d'espaces commercialisables.

Nature des espaces int/ext	Total SU (m²) intérieure	
MEDIATHEQUE (TRANCHE CONDITIONNELLE)	256,7	
Salle tout public	72,2	
Salon écoute musicale	0	
Musique assistée par ordinateur	32,2	
Partothèque / cédéthèque	20,1	
Banque prêt / emprunt	10,9	
Salle visioconférence	33,3	commercialisable
Salle de projection	40,7	commercialisable
Sanitaire spublic	8	
Local personnel	13,2	
Sanitaires personnel	8,8	
Circulations	17,3	

Nature des espaces int/ext		Total SU (m²) intérieure	
PRATIQUE MUSICALE		224,3	
	Salle de cours d'instruments acoustiques	105,8	
	Salle de cours musiques amplifiées	75,0	
	Salle de pratiques collectives	43,5	
ARTS PLASTIQUES		47,7	
	Salle de cours	47,7	
REPETITIONS / ENREGISTREMENT		14,5	
	Studio de répétition (devenue salle de pratique)	14,5	commercialisable
	Régie d'enregistrement	0	
ARTS DRAMATIQUES / CIRQUE		278,1	commercialisable
	Auditorium		
	Hall/attente	39,4	
	Sas	9,7	
	Salle public	76,8	
	Scène	69,5	
	Loges/coulisses	38,5	
	Stockage média	23,2	
	Sanitaires	21	
ADMINISTRATION		87	
	Bureau	47,2	
	Salle enseignants	33,4	
	Sanitaires personnel	6,4	
LOGISTIQUE		50,4	
	Espace de stockage / Archive	27,2	
	Local ménage	2,5	
	Locaux techniques	14,9	
	Local déchets	5,8	
CIRCULATIONS		148	
	Circulations horizontales	148	

2. Organisation et services :

2.1 Mode de gestion : Chaque entité sera exploitée en régie directe.

- **La gestion des lieux**

L'Ecole des Arts est mise à disposition des associations culturelles du territoire. Trois associations ont pour le moment souhaiter intégrer les locaux : le Centre Culturel Anima, l'Associu Teatrale I Stroncheghjetta, Aiò Fium'orbu.

Le bâtiment a pour vocation d'accueillir à tous moments d'autres associations artistiques ou culturelles désireuses d'intégrer ses locaux après accord de la CCFC.

Considérant la pluralité des associations, leur mode de fonctionnement et leurs moyens financiers, la CCFC conserve la gestion d'exploitation, d'entretien et de maintenance du bâtiment et met à disposition les salles d'activités selon un planning déterminé annuellement et en concertation avec les associations qui signeront une convention d'utilisation des locaux, annuelle et renouvelable.

Un « Conseil des usagers » sera créé, composé pour la moitié +1 d'élus de la CCFC et pour le reste de représentants des associations utilisatrices de l'équipement, qui pourra se réunir une fois par trimestre pour avis ou avant chaque prise de décisions importante concernant l'École des arts.

L'auditorium reste, en tant qu'espace commercialisable, sous la gestion du responsable.

L'espace médiathèque (gestion du fonds, de l'accueil, de l'animation, de la programmation et des salles) est géré par le responsable du pôle, agent de la CCFC.

• L'administration des lieux

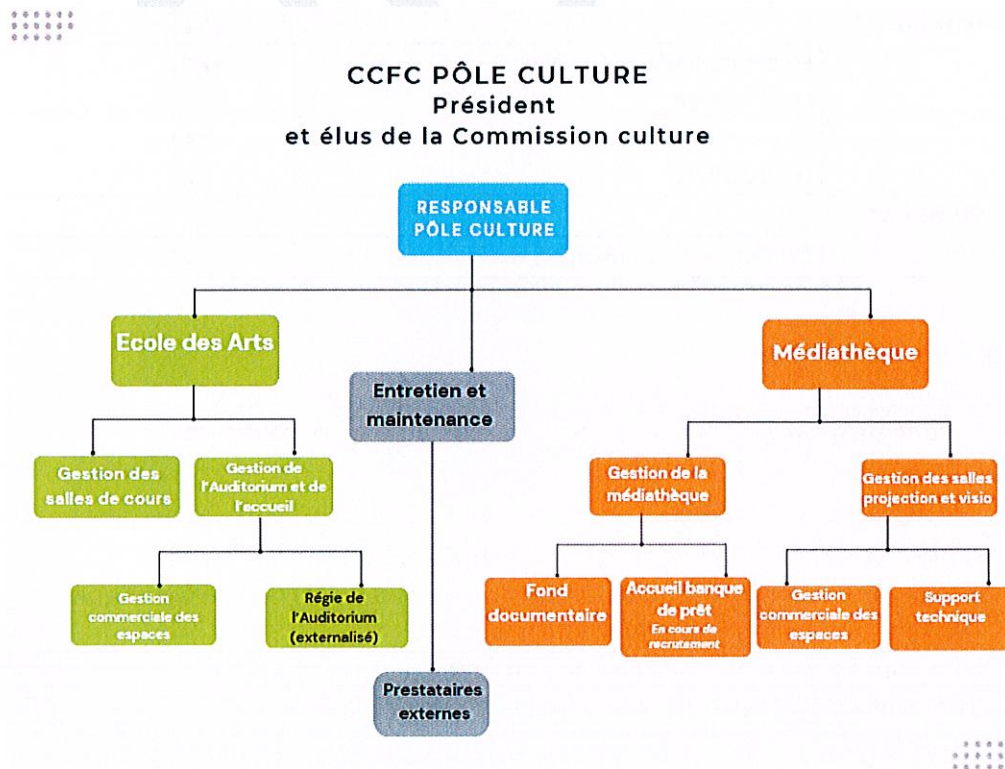
Chaque entité doit être regardée comme un établissement devant être soumis à des règles de fonctionnement à définir dans un **règlement intérieur** rédigé par le responsable.

La CCFC devra approuver par délibération le projet de règlement intérieur qui lui sera soumis. Ce règlement sera affiché à l'entrée principale de chaque établissement.

2.2 Les équipes

L'organigramme des ressources humaines nécessaires pour assurer la gestion du site sera composé d'agents publics de la CCFC. Deux recrutements seront finalisés en 2025 :

- ✓ Un(e) responsable de pôle culturel, catégorie A, recrutée au 01/05 ;
- ✓ Un(e) chargé(e) d'action culturelle, catégorie B, en cours de recrutement.



2.3 Politique documentaire

Le tableau ci-après présente les différentes sources et hypothèses formulées pour déterminer les valeurs d'acquisition et de renouvellement du fonds documentaire de la médiathèque.

Détermination de la composition du fonds				
	Livres	CD ou abo numérique	DVD ou abo numérique	Revue
<u>nb hab</u>	2,0	0,2	0,2	0,005
13227	26454	2645	2645	66
	83,2%	8,3%	8,3%	0,2%
Détermination du nombre de documents				
<u>m² SDP</u>	Nb de documents/m²			
92,3	50			
	4615 documents			
Répartition par type de support	Livres	CD ou abo numérique	DVD ou abo numérique	Revue
	3838	384	384	10

Source des données

Bibliothèque de la Manche (2017)

revue Cap sur... n°23 de l'OFGL (février 2024)

INSEE (2021)

plans du projet

La clé de répartition entre supports pourra être ajustée pour tenir compte de l'évolution des comportements et usages d'une part et de la proximité immédiate de la cité scolaire d'autre part.

Par exemple, **la part des abonnements aux revues** pourra être augmentée au détriment des CD et DVD, aujourd'hui largement concurrencés par le streaming (vidéos en ligne).

L'achat de jeux de société pourra être ajouté dans la perspective de développer un espace Ludothèque.

Des abonnements numériques aux portails de lecture audio, musique en ligne ainsi qu'à des plateformes de streaming (ex : Allindi, cinéma corse et méditerranéen) sont également à prévoir.

2.4 Informatique et numérique

Des postes informatiques sont mis à disposition du public en libre accès pour la consultation du catalogue, les recherches sur Internet mais aussi l'écoute musicale (ex : MusicMe, Philharmonie de Paris) ou littéraire (ex : Audiocité, Littérature audio).

Une charte d'utilisation d'internet et des espaces multimédia en général sera nécessairement créée à cet effet.

Un espace photocopie en libre-service propose un poste de travail informatique permettant de mettre en page et imprimer un document numérique, ainsi qu'une imprimante, photocopieuse et scanner.

Une adhésion au dispositif Microfolies est en projet : véritable galerie d'art numérique, cet espace articulé autour de son Musée numérique (accessible en visite libre ou en mode conférencier) propose une forme d'offre culturelle inédite.

L'équipement d'une Micro-Folie (ordinateur, écran, tablettes, casques, vidéoprojecteur, éventuellement casques de Réalité virtuelles ou imprimante 3D) pouvant être pris en charge, dans le cadre de la dotation spécifique du Ministère de la Culture, à hauteur de 80%.

2.5 Conditions d'accueil des publics

- **Les horaires de l'école des arts**

Les horaires d'accueil de l'école des arts seront organisés librement par les associations occupantes, conformément au règlement intérieur du bâtiment. Toutefois, les créneaux horaires de mise à la location des espaces identifiés comme commercialisables seront fixés par le responsable de la gestion du bâtiment.

Compte tenu des conflits qui pourraient apparaître entre usagés, et notamment entre associations concernant les salles pédagogiques, le recours à une délibération du conseil communautaire pourrait être de nature à mieux ordonner et à pacifier le partage de ces espaces.

- **Les horaires de la médiathèque**

Compte tenu de son emplacement et de l'hypothèse d'une fréquentation majoritairement composée d'élèves de la cité scolaire, la médiathèque pourrait ouvrir **entre 9h00 et 18h00**, avec une interruption méridienne de 2h, **soit 35h par semaine, du lundi après-midi au samedi matin** (amplitude de 6 jours).

Les horaires complémentaires d'ouverture pour donner accès aux salles commercialisées ou en cas d'animation ponctuelle seront fonction de la libre appréciation du responsable de la médiathèque.

Les permanences d'accueils seront assurées par un agent de catégorie B recruté à cet effet. Cependant, cet agent ayant également pour missions, l'accueil de groupes et l'animation culturelle, le responsable d'établissement pourra également assurer les fonctions d'accueil et de prêt de documents.

Une boîte de retours pourra également permettre de rendre les documents empruntés en dehors des heures d'ouverture.

- **Grille tarifaire de la médiathèque**

Selon un principe fondamental énoncé dans la LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique : « Art. L. 320-4.- *L'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales et la consultation sur place de leurs collections sont gratuits.* » Ainsi **l'accès et la consultation sur place ne pourront pas être tarifés.**

Les tarifs d'abonnements proposés dépendront de plusieurs critères :

L'âge (mineurs, étudiants, adultes, seniors)

La situation géographique (sur ou hors territoire intercommunal)

La situation familiale (plusieurs membres d'une même famille)

Les revenus (chômeurs, bénéficiaires minima sociaux, adultes handicapés)

Abonnement annuel	CCFC	Hors CCFC
Mineurs	Gratuit	Gratuit
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires minima sociaux, adultes handicapés	Gratuit	5 euros
18-25 ans ou + 65 ans	10 euros	15 euros
25-65 ans	15 euros	20 euros
Famille	20 euros	25 euros

• Grille tarifaire des espaces commercialisables

✓ Location aux associations d'espaces à usage exclusif :

La CCFC a fait le choix de mettre **gratuitement** les salles d'activités à disposition des associations (subvention en nature), **à l'exception des salles à usage exclusif**.
 Pour ces espaces, soit une surface de 158,6 m², le principe de tarification retenu est le coût d'exploitation au remisé de 50%, soit **44,30 euros / m²**.

✓ Commercialisation d'espaces communs :

Certains espaces dont l'usage n'est pas exclusif pourraient faire l'objet d'une commercialisation :

Bloc A. Le bloc accueil (142 m²) / salle de visioconférence (45 m², 42 places) / salle de pratique (14,5 m²) / circulations au RdC et sanitaires de l'Ecole des arts ;

Bloc B. Le bloc Auditorium (278 m²) comprenant : la salle public (76,8 m², 81 places dont 3 PMR), la scène (69,5 m²), 2 loges, le hall, la circulation et les sanitaires ;

Bloc C. La salle de visioconférence de la médiathèque (33 m², 25 places) ;

Bloc D. La salle de projection de la médiathèque (41 m², 36 places) ;

	Bloc A	Bloc B	Bloc C	Bloc D
Clientèle cible	Congressistes, conseils d'administration et bureaux exécutifs, organismes de formation	Congressistes, tourneurs et gens du spectacle	Congressistes, conseils d'administration et bureaux exécutifs, organismes de formation	Congressistes, associations cinéphiles, conférenciers
Services associés	Soutien technique	Régisseur	Soutien technique	Soutien technique
Tarif	600 € : ½ journée 1000 € : journée	600 € : ½ journée ou soirée 1000 € : journée 2800€ : 3 jours 3200 € : 4 jours 3500 € : 5 jours	100 € : ½ journée	130 € : ½ journée ou soirée

- **Accueil des publics**

La médiathèque a pour vocation d'accueillir toutes sortes de publics en libre circulation ou en groupes (scolaires, bébés lecteurs avec assistants maternels, maisons de retraite, foyers handicapés, centres de loisirs...)

L'accueil de ces groupes doit être planifié (horaires spécifiques dédiés, planning défini en amont) et liés si possible aux projets de la médiathèque qui doit être force de proposition. Les recommandations professionnelles demandent d'éviter le prêt de documents lors de ces accueils pour les inciter à revenir personnellement.

2.6 Actions culturelles et partenariats

Le responsable de la médiathèque établit une politique d'actions culturelles, c'est-à-dire définit un planning d'animations, d'expositions sur un calendrier annuel afin d'anticiper les moyens humains et financiers. Des partenariats sont à mettre en place afin de renforcer le développement de la lecture publique et de renforcer le lien social : écoles et structures petite enfance et adolescents, établissement pour personnes âgées, associations culturelles...

La médiathèque a vocation à s'intégrer au réseau territorial des médiathèques et à ce titre bénéficier de la grille programmatique et des financements prévus à cet effet. Elle viendra s'ajouter, en tant que médiathèque territoriale, aux bibliothèques communales, relais-lecture et dépôts-mairie existants déjà sur le territoire de la communauté de communes mais y apportera en complément son programme d'activité mais aussi, en matière de fonds d'ouvrages, sa spécialité que les élus de la Communauté de communes souhaitent voire tournée vers l'histoire, les usages et le patrimoine dont ce territoire est si riche.

Par soucis de cohérence, la programmation de l'école des arts devra s'inscrire en complément de celle de la médiathèque, et non pas en concurrence : les interventions et dédicaces d'auteurs portant sur des ouvrages en-dehors du domaine de la musique, du théâtre et des arts du cirque devraient demeurer réservées à la médiathèque (romans, essais...).

3. Calendrier prévisionnel

En dehors de celles indispensables à l'ouverture du Pôle culturel, les actions déclinées dans ce calendrier sont des propositions. Elles pourront être modifiées ou améliorées au fur et à mesure du fonctionnement de la médiathèque.

2025 :

- Préfiguration de l'établissement
- Constitution des collections
- Vote des chartes d'accueil, règlements intérieurs, horaires d'ouverture, grilles tarifaires
- Intégration des nouveaux membres de l'équipe et formation des personnels
- Intégration du réseau des médiathèques territoriales
- Préparation de la programmation culturelle
- Composition du Conseil des usagers de l'Ecole des Arts
- Plan de communication et Signalétique
- Emménagement

2026 :

Janvier : ouverture de l'Ecole des Arts et de la médiathèque

- Inauguration
- Constitution des collections (suite)
- Accueil des publics
- Gestion des éventuels aléas liés au nouveau bâtiment
- Lancement programme animation culturelle dans et hors les murs
- Etude d'intégration du dispositif Microfolies

Septembre : lancement de la saison 2025-2026

- Démarrage médiation scolaire
- Actions et services destinés au tout public
- Démarrage des actions auprès de la Petite Enfance
- Démarrage de partenariats
- Lancement programmation culturelle : ateliers, prestations extérieures, spectacles

4. Budgets et aides financières

Les budgets d'investissement et de fonctionnement présentés correspondent aux années couvertes par le Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social.

Le budget d'investissement de l'année de préfiguration, a été voté par l'assemblée délibérante et les marchés et consultations afférentes sont en cours.

Le budget envisagé pour les années suivantes, est calculé à titre purement indicatif en fonction des actions proposées dans le projet d'établissement.

Il sera évidemment adapté et corrigé en fonction des contraintes financières de la collectivité et du choix des actions prioritaires.

4.1 Budget d'investissement : cf. Annexe 3

4.2 Budget prévisionnel de fonctionnement annuel

- Budget prévisionnel fonds documentaire

Détermination du coup d'acquisition				
Coût unitaire	Livres	CD ou abo numérique	DVD ou abo numérique	Revues
	15,00 €	18,00 €	38,00 €	50,00 €
Par support	57 568 €	6 908 €	14 584 €	480 €
TVA	79 539 €			
	3 166 €	1 382 €	2 917 €	10 €
TOTAL (valeurs arrondies)		87 100 €		
Détermination du coup de renouvellement annuel				
Taux de renouvellement	Livres	CD ou abo numérique	DVD ou abo numérique	Revues
	7%	10%	10%	10%
Coût de renouvellement	4 030 €	691 €	1 458 €	48 €
	6 227 €			
TVA 5,5%	222 €	138 €	292 €	1 €
TOTAL (valeurs arrondies)		6 900 €		

- **Budget prévisionnel programmation**

La médiathèque fera l'objet d'une programmation culturelle actuellement provisionnée à hauteur de 15% de la valeur à neuf de l'ouvrage, soit environ 120K€ par an.

Valeur à laquelle il convient de retrancher des charges déjà prises en compte sur des postes dédiés :

- 1/2 ETP direction (cadre A)
- 1 ETP assistant à la conservation du patrimoine (cadre B)
- Poste de renouvellement du fonds documentaire La provision est ainsi ramenée à :

15% des travaux	120 000,00 €
Déduction des doublons	
fonds documentaire	- 6 900,00 €
1/2ETP cadre A	- 27 500,00 €
1 ETP cadre B	- 36 000,00 €
	49 600,00 €

Cf. Annexe 4 : budget prévisionnel de fonctionnement détaillé

4.3 Aides financières

Une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles est en cours pour l'année 2025, au titre de la DGD.

Pour les années suivantes, la médiathèque pourrait solliciter des financements dans les domaines suivants :

- Actions concernant la jeunesse : Aide aux bibliothèques pour le développement de la lecture auprès des publics de l'enfance et de la jeunesse (via le CNL) ;
- Actions concernant la petite enfance : aide (via la CAF) ;
- Aide à l'équipement informatique et numérique du réseau régional de lecture publique ;
- Aide au développement de la pratique culturelle et artistique ;
- Divers appels à projets autour des publics empêchés, du numérique... ;
- Aide à la mise en place du dispositif Microfolies ;

La médiathèque pourrait également bénéficier, après au moins une année pleine de fonctionnement, du dispositif d'extension des horaires d'ouverture porté par la DRAC au titre de la DGD. Cette aide pourrait financer du temps d'agent supplémentaire, au prorata du nombre d'heures d'ouverture supplémentaires.

VI. Conclusion

En conclusion, ce projet culturel, scientifique, éducatif et social, porté par l'intercommunalité, s'inscrit pleinement dans la dynamique de développement du territoire Fium'orbu Castelli.

Il vise à favoriser l'accès à la connaissance, à encourager la curiosité intellectuelle et à renforcer le lien social entre les habitants.

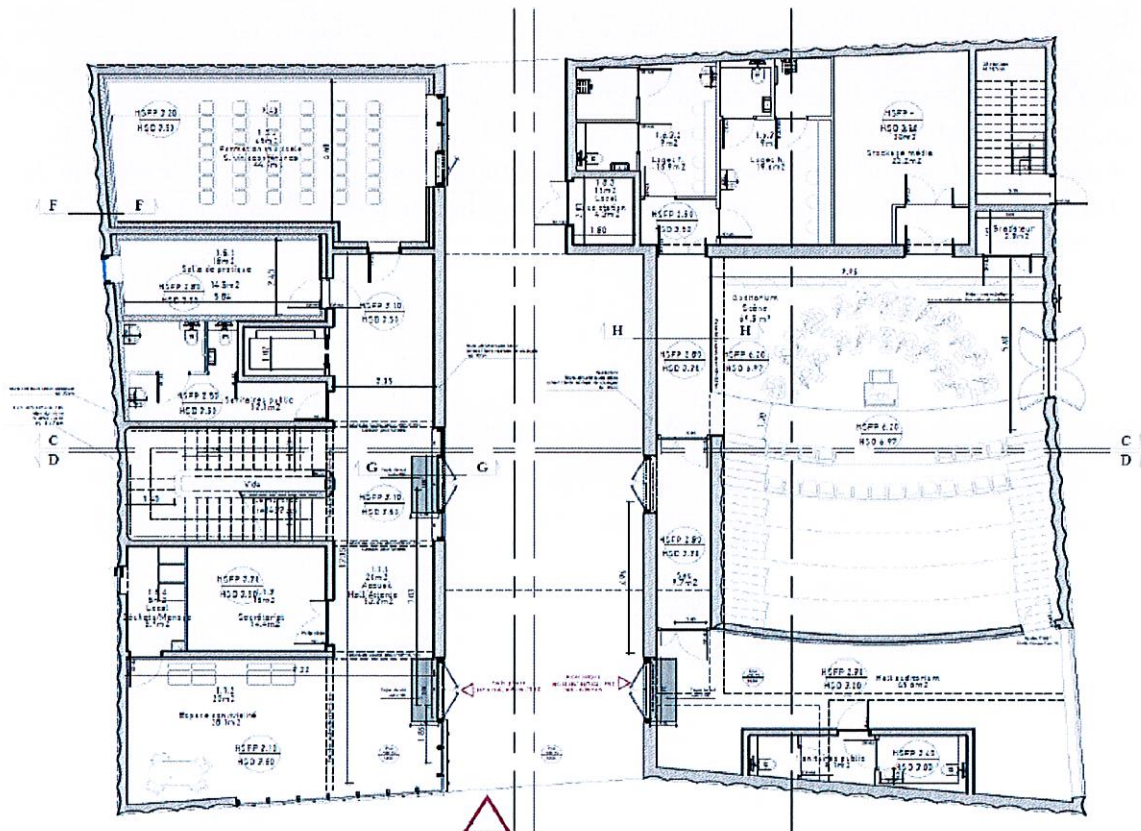
Par la diversité de ses actions et la richesse de ses ressources, ce Pôle culturel nouvellement créé, deviendra un véritable lieu de partage, d'échange et d'innovation, répondant aux besoins de tous les publics, quels que soient leur âge ou leur origine.

La réussite de ce projet repose sur la collaboration étroite entre les acteurs locaux, les partenaires institutionnels et la population. Ensemble, ils contribueront à construire un espace inclusif, ouvert et stimulant, propice à l'épanouissement culturel et scientifique de chacun. Cette initiative renforcera durablement la cohésion sociale et participera activement au rayonnement culturel de l'intercommunalité.

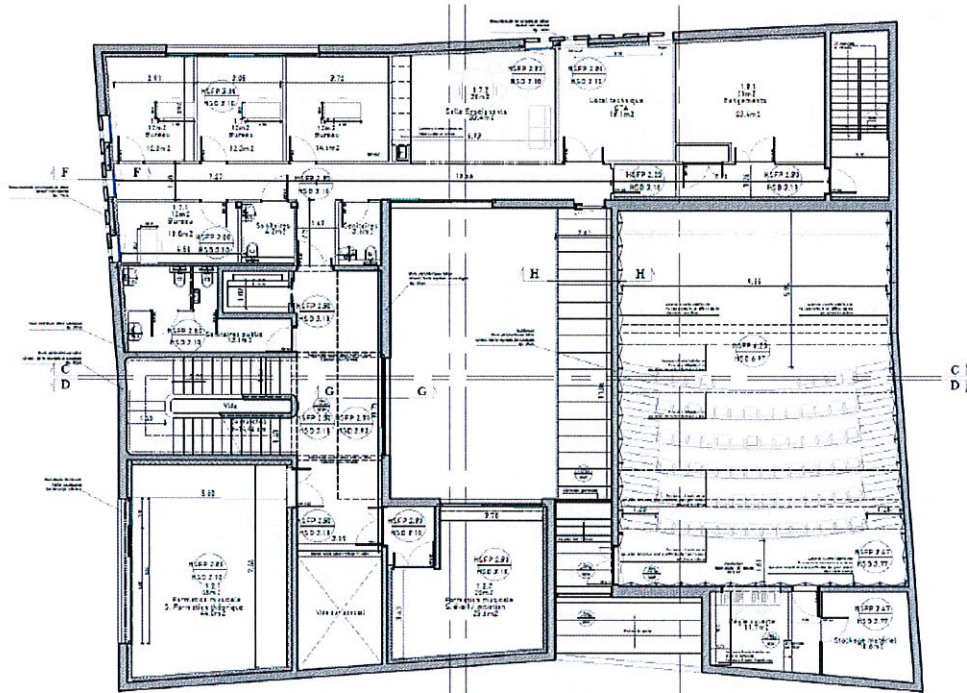
Annexes

Annexe 1 : plans RDC, R+1, R+2 Scola di l'Arti

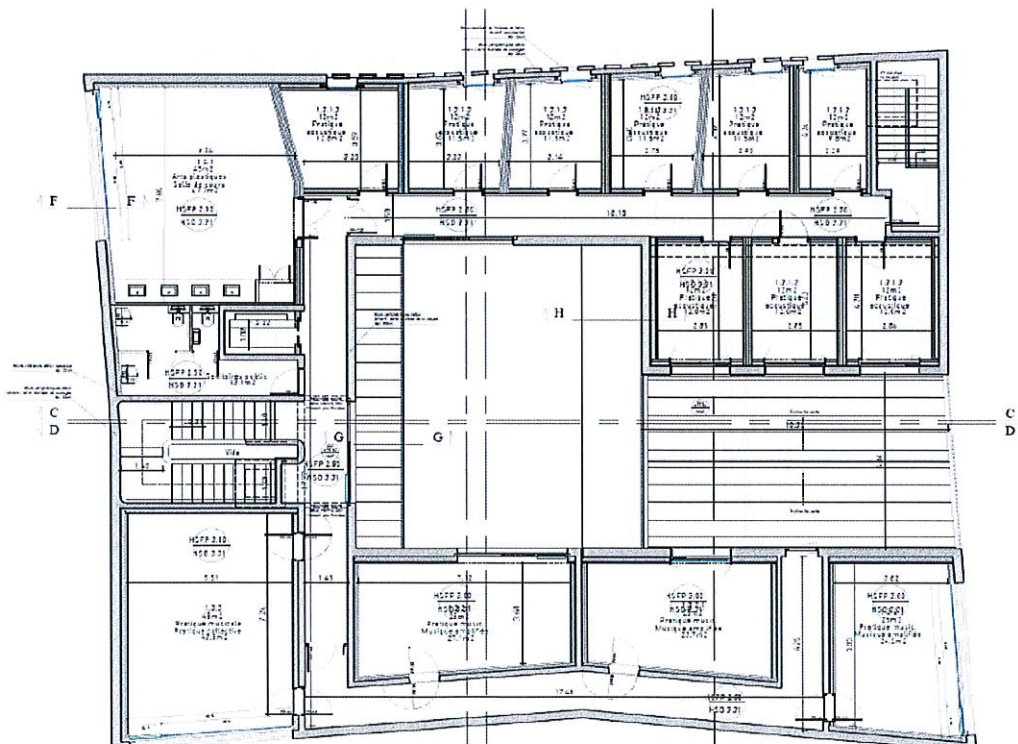
Plans Rez de chaussée



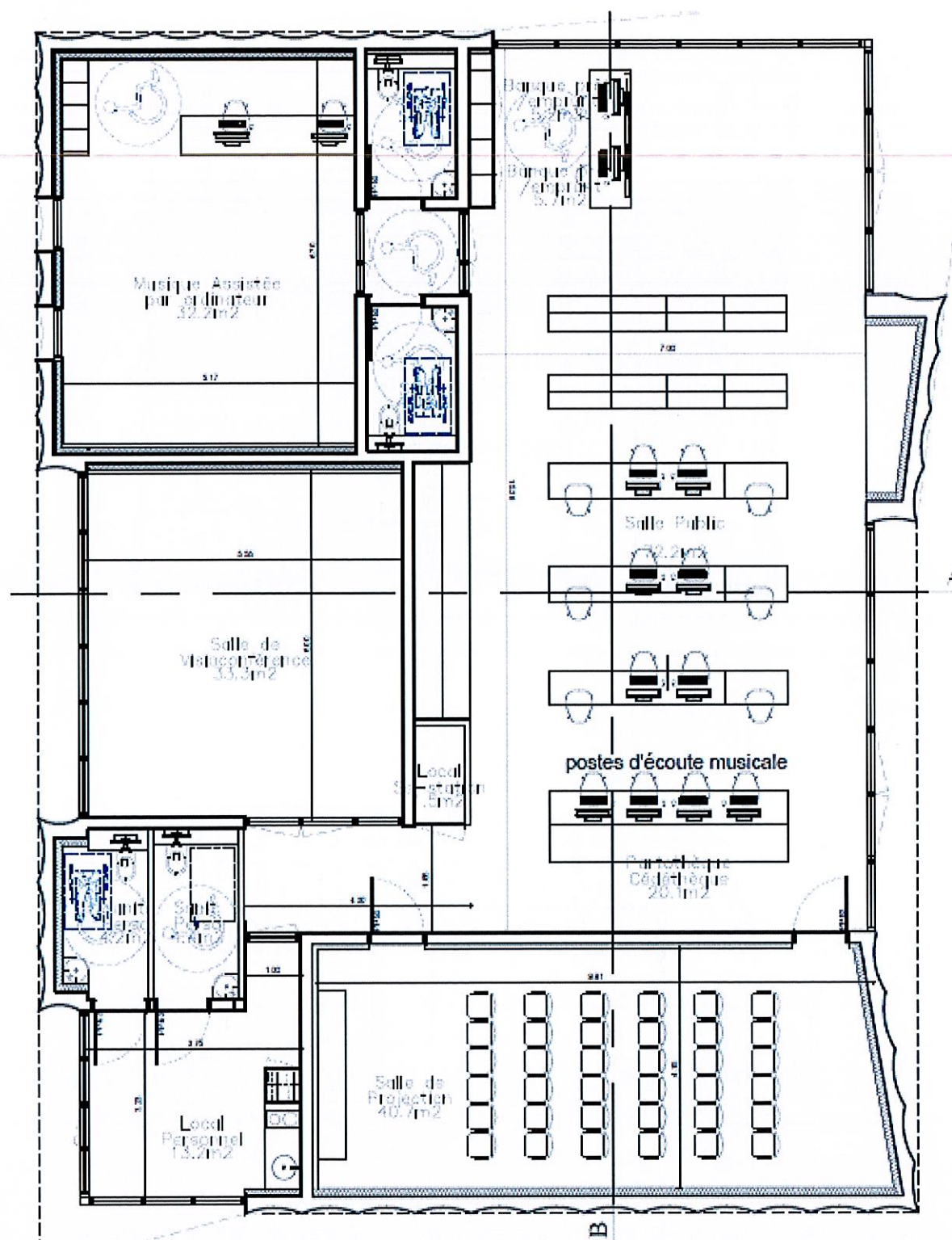
Plans R+1



Plans R+2



Annexe 2 : plans Mediateca



Annexe 3 : budget d'investissement détaillé

MEDIATHEQUE						année 1	année 2	année 3	année 4	année 5
				périodicité	Unité	€ ht				
COUT TOTAL D'INVESTISSEMENT							1 048 600 €			
A	CONSTRUCTION PROPREMENT DITE		804 600 €							
	A1 - Infrastructure		64 600 €							
	A2 - Superstructure		382 300 €							
	A3 - Equipements		357 700 €							
B	SUIJCTIONS D'ADAPTATION DU SITE		130 700 €							
	B1 - Préparation du terrain		30 400 €							
	B2 - Fondations profondes									
	B3 - Réseaux organiques		100 300 €							
	B4 - Aménagement de surface									
	B5 - Démolitions pour transformations									
C	EQUIPEMENTS SPECIALISES		83 300 €							
	C1 - Vidéosurveillance, contrôle d'accès, mesure de CO2									
	C2 - Protections particulières									
	C3 - Equipements spécifiques		83 300 €							
	C31 - matériel scénographique & fauteuils									
	C32 - distributeurs automatiques		6 500 €							
	C33 - matériel informatique		72 000 €							
	C34 - logiciel de gestion de salle		4 800 €							
D	TRAVAUX SUR EXISTANTS									
E	CÔUTS CONNEXES		30 000 €							
	E1 Prestations intellectuelles									
	E2 Impôts et taxes									
	E3 Assurances									
	E4 Concessionnaires, raccordements et comptage)									
	E5 Fonds documentaire de la médiathèque									
	E6 Dépenses de communication		30 000 €							
	E71 stratégie et charte graphique		12 000 €							
	E72 Site Internet		18 000 €							
F	FONCIER		- €							

Annexe 4 : budget prévisionnel de fonctionnement détaillé

BALANCE GENERALE DE L'ACTIVITE						143 770 €	143 770 €	144 370 €	143 770 €	160 370 €
G	EXPLOITATION									
G1	Frais de gestion									
G2	Assurances	1	fort	400		400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
G3	Contrôles périodiques réglementaires									
G301	Installation de sécurité incendie	3	fort	600				600 €		
G302	Installations électriques	1	fort	1200		1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
G303	Ascenseur									- €
G304	Installation de CVC	5	fort	3600						3 600 €
G305	gril de l'auditorium									- €
G4	Energies, Fluides & télécoms									
G41	Eau potable	298	€	200		200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
G44	Electricité	257	m²	600	0.13 cts/kW	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
G45	Télécommunications	1	fort	900		900 €	900 €	900 €	900 €	900 €
G48										
G5	Taxes									
G51	Habitation	1	fort			- €	- €	- €	- €	- €
G52	Foncière	1	fort			- €	- €	- €	- €	- €
G6	Entretien									
G61	Nettoyage sols & vitrages	1	fort	13010		13 010 €	13 010 €	13 010 €	13 010 €	13 010 €
G62	entretien des espaces extérieurs				compté sur l'école des arts	- €	- €	- €	- €	- €
G63	traitements antiparasitaires	1	fort	240		240 €	240 €	240 €	240 €	240 €
G7	Autre									
H	MAINTENANCE									
H1	Clos-couvert	1	prov	240		240 €	240 €	240 €	240 €	240 €
H2	Equipements structuraux	1	prov	500		500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
H3	Equipements organiques									
H32	Fluides									
H321	CVC				PAC et réseaux aérologiques	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €
H322	Réseaux et assainissement				Entretien des réseaux EP/EU par plombier	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €
H323	Courants faibles / Forts				Entretien des installations par un electricien	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
H33	Equipements de translation									
H331	Appareils élévateurs					- €	- €	- €	- €	- €
H35	Portes/portails automatiques					- €	- €	- €	- €	- €
H36	Système de Sécurité Incendie	1	fort	240	Y compris suivi et maintenance des extinct	240 €	240 €	240 €	240 €	240 €

[illegible]